

Séance du 3 novembre 2025

Publication sur le site de la ville le : 10 novembre 2025

Conseillers municipaux en exercice : **28**

Le Conseil municipal, convoqué le 27 octobre 2025, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville - 25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h02 et levée à 21h45.

Étaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Michel PARRENIN, M. Bernard LAPOIRE, M. Bruno DIRAND, Mme Marie-Hélène BALLEE, M. Florent MANZONI, Mme Colette LOMBARD, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, M. Éric GIRAUD, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Étaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Christiane KÖNIG, Mme Josiane CHAUVIN, M. Didier MOULIN, Mme Morgane OUDOT, Mme Gaëlle JOBERT, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND

Procurations de vote

Mandant/Mandataire : C. KÖNIG/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/B.DIRAND ; G. JOBERT/M. PERRIN ; D. DUMONT/B. LAPOIRE ; A. MARGUET/P. BENOIT ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

Convention de mise à disposition du parking ancien LIDL par l'EPF

Le 04 mars 2021, la commune de Valdahon a conclu avec l'EPF (Etablissement Public Foncier) par convention opérationnelle, le portage de l'opération intitulée « acquisition d'un ancien local commercial en vue d'une requalification en salle polyvalente ».

L'EPF DOUBS BFC est ainsi chargé de négocier/acquérir, gérer transitoirement et rétrocéder des biens correspondants à la commune de Valdahon ou à tout opérateur désigné par elle.
A cet effet, l'EPF DOUBS BFC a acquis l'ancien local commercial LIDL.

Depuis le 01/07/2025 et en accord avec la commune, l'EPF DOUBS BFC a loué à la SCI des Dragons représentée par M BAUER l'ancien local LIDL, le parking n'est pas compris dans cette location.

Pour permettre à la commune l'utilisation du parking pour des événements ponctuels, l'EPF DOUBS BFC met à disposition de la commune par le biais de la présente convention, le parking à titre gratuit et de façon immédiate pendant toute la durée de cette convention.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- approuve la convention de mise à disposition du parking de l'ancien LIDL ci-annexée.
- autorise Madame Le Maire ou son représentant à signer la présente convention et tout document y afférent.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Sylvie LE HIR

